



Nombre de membres
Votants : 9
Abstentions : 0
Pour : 9
Contre : 0

Département de Loire-Atlantique

CCAS de la CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 4 MARS 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le 4 mars à 14:30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurence RANNOU.

Etaient présents :

Mme RANNOU, Mme CAPITAIN-GUEVEL, Mme CLOUET, M. DUPIN, Mme MARTIN, M. STAUBACH, Mme STEFANI

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. GODET, Mme BRANCHEREAU, M. GUILLEMINEAU, M. LE BIHAN

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAJEANNE à M. STAUBACH, Mme LE HEIN à M. DUPIN

Mme CAPITAIN-GUEVEL a été élue Secrétaire de Séance.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRIMITIF 2025

DL_2025_03_01

Madame RANNOU expose :

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs du CCAS sont appelés à débattre des orientations proposées pour l'élaboration du Budget Primitif dans les deux mois précédant son adoption. Le présent rapport a pour objet de discuter des orientations à donner au budget primitif de l'exercice 2025, dont le vote aura lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 avril 2025.

Dans le cadre d'un pacte citoyen et solidaire renforcé, le CCAS assure, en cohérence avec le projet de la collectivité, la mise en œuvre des orientations politiques locales relevant du champ de l'action sociale. Il fonde le cœur de son intervention dans le développement d'actions et la mobilisation de moyens de proximité visant à lutter contre toute forme d'exclusion et à accompagner les publics dans l'accès à leurs droits fondamentaux afin de contribuer à leur insertion et à leur inclusion dans la société. Le CCAS coordonne et anime, dans ce cadre, une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en relation étroite avec les partenaires institutionnels et associatifs intervenant sur son territoire.

Pour rappel, la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.), intervenue en mai 2023, a mis en exergue deux évolutions socio-démographiques importantes pour le territoire.

D'une part, une forte progression du nombre de personnes seules ainsi que des familles monoparentales, dont le nombre a respectivement augmenté de 76 % et de 70 % entre 2009 et 2019. Ces deux catégories de

ménages, qui représentent près de 4 ménages chapelains sur 10 € **spécifiquement touchés par des situations de précarité et concentrés dans des besoins sociaux** : celles-ci représentent notamment plus des deux-tiers du nombre de demandeurs de logements sociaux ou près de 3/4 des bénéficiaires d'aides financières versées par le CCAS.

D'autre part, une **forte augmentation du nombre de seniors** : le nombre de personnes âgées de + de 75 ans a progressé de près de 50 % entre 2009 et 2019 et devrait doubler d'ici 2030. Cette dynamique souligne un net vieillissement de la population chapelaine, selon une tendance supérieure à la moyenne métropolitaine (+ 55,2 % contre 15,9 % pour NM).

Cette réalité est notamment conforme aux données d'activité du CLIC, avec un nombre croissant de ménages accompagnés au cours des dernières années : en 2023, 296 ménages chapelains ont été aidés contre 234 en 2019 (+ 25 %) ; 64 % des bénéficiaires ont entre 75 ans et 89 ans, 21 % ont 90 ans et + .

A l'issue de l'A.B.S, plusieurs axes de travail ont été priorisés avec le déploiement de nouvelles actions en 2024 :

- la mise à plat des aides sociales facultatives : mise en place d'une aide financière de transition, aménagement des conditions d'attribution de l'aide au chauffage,
- le développement d'actions visant à la sécurisation alimentaire des ménages les plus fragiles : expérimentation des paniers solidaires,
- le renforcement des démarches « aller-vers » et la mise en place de services d'accompagnement au numérique afin de valoriser les dispositifs portés par le CCAS, favoriser l'accompagnement aux démarches et l'accès aux droits pour tous les publics : déploiement de permanences de médiation numérique.

Dans ce contexte, le volume total d'aides de secours versées par le CCAS (hors accès aux loisirs) a fortement progressé en 2024 : 25,5 K€ contre 18,4 K€ en 2023. Ce niveau se rapproche de ceux observés en 2019 et en 2020 (29 K€).

On observe notamment une augmentation des demandes d'aide aux devoirs ainsi que des aides liées à l'énergie (indépendamment de la saisine du Fonds de Solidarité Logement géré par Nantes Métropole), aux assurances ou à des secours divers : prise en charge de frais de formation ou de frais de réparation de véhicule, aide à l'installation dans le logement (acquisition de produits d'électroménager...).

Le recours à l'aide alimentaire demeure, par ailleurs, une composante majeure des plans d'accompagnement : 54 % des familles ayant bénéficié d'une aide financière en 2024 ont ainsi été orientées vers l'épicerie associative, 28 % se sont vues remettre des chèques alimentaire service (25 % en 2023).

I - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS POUR L'ANNEE 2025

Les orientations budgétaires suivantes prennent en compte les besoins recensés dans différents domaines d'intervention du CCAS.

1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement proposées sont évaluées à 151 160 € (contre 83 094 € en 2023).

Cette hausse s'explique principalement :

- d'une part, par l'augmentation des crédits dédiés à la prise en charge des fluides des logements d'urgence gérés par le CCAS (impact du coût énergétique), des dépenses liées à la délivrance des paniers solidaires et la mise en place de l'aide financière de transition,
- d'autre part, par l'inscription des dépenses consacrées à l'organisation des manifestations collectives en direction des aînés (hors RDV d'Automne) jusqu'alors enregistrées dans le budget Ville.

Les dépenses se répartissent ainsi de la manière suivante :

- les propositions de crédits consacrées au logement social (dépenses liées aux logements d'urgence, versement de la cotisation à l'ADIL - permanences d'accès aux droits) s'établissent à 34,2 K€ (23,2 K€ en 2023).



- les dépenses dédiées à la délivrance des aides de secours (aides aux familles, aides aux devoirs et classes transplantées, aide au répit 2023).

Le montant des crédits est par ailleurs de 11 K€ pour l'accès aux loisirs et de 7,2 K€ pour assurer la continuité d'accès à des paniers solidaires pour des bénéficiaires du CCAS ; un bilan de la démarche sera opéré à la fin du premier semestre 2025.

- Le budget consacré à l'organisation des manifestations collectives en direction des aînés (fête des retraités, séjour à la mer, vacances seniors) est de 44,3 K €.
- afin de soutenir les associations sociales œuvrant sur le territoire en matière d'accès aux droits et de soutien à l'aide alimentaire, en complémentarité des actions du CCAS, l'enveloppe budgétaire pour la prise en charge des demandes de subventions de fonctionnement et aides au projet est établie à 8,4 K€ (dont Noël pour Tous et C.S.F.).

Pour rappel, les subventions de fonctionnement des associations intervenant dans les domaines de la prévention-santé et du handicap sont désormais inscrites dans le budget de la Ville (Solidarités) : soit 32 associations complémentaires soutenues, pour un total de 9,2 K€ (7,1 K€ en 2023).

- enfin, comme chaque année, une aide financière est consacrée à hauteur de 2 K€ aux structures d'aide à domicile (ADAR, ADT 44 et ANAF) : une mise à plat des modalités de partenariat avec ces structures (conventionnement) sera engagée d'ici la fin de l'année.

2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement reporté au 31/12/2024, qu'il est proposé d'affecter aux recettes de fonctionnement pour l'année 2025, s'élève à 23 449 €.

Le CCAS sollicitera la Ville pour l'octroi d'une subvention d'équilibre à hauteur de 89 724 € (56 932 € en 2024).

Les principaux autres postes de recettes sont les suivants :

- loyers et participation financière de la CAF (logements d'urgence) : 12 905 €
- participation du Conseil Départemental à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : 6 200 €
- Métairie Rouge (redevances versées par les familles du terrain de stabilisation) : 3 000 €.

Une contractualisation individuelle va être menée avec 46 familles de la Métairie Rouge, en prévision de leur déménagement en juin 2025 dans le terrain de stabilisation situé à proximité du campement actuel ; celles-ci s'acquitteront d'une redevance mensuelle à l'issue de leur installation à partir de septembre 2025. Dans cette perspective, ces familles sont amenées à se domicilier auprès du CCAS.

Le coût des travaux d'aménagement du terrain de stabilisation ainsi que les frais de fonctionnement liés à la mise en place du dispositif sanitaire et électrique (sanitaires, douches...) feront l'objet d'un nouveau dépôt de dossier de demande de subvention auprès de la Métropole, dans le cadre du fonds de lutte contre le sans-abrisme.

3 - BUDGET GLOBAL D'INVESTISSEMENT

Évalué à 8 380 €, en dépenses et recettes, celui-ci correspond à une provision pour les prêts sociaux et à l'équipement en mobilier pour les logements d'urgence.

II - ACTIONS COMPLEMENTAIRES DU SERVICE ACTION SOCIALE (DIRECTION CITOYENNETE ET SOLIDARITES)

Le service Action Sociale (Direction de la Citoyenneté et des Solidarités) participe et/ou conduit des actions dans le cadre du budget de la Ville qui viennent compléter les dépenses programmées dans le budget du CCAS :

- prévention (en lien avec les futurs plans d'action « Ville amie des Aînés »)
 - participation à l'organisation des RDV d'Automne,
 - co-animation de 30 séances d'ateliers mémoire,
 - aide aux aidants : co-animation de 20 séances du café parenthèse et organisation de nouveaux ateliers « ressources ».
- insertion/emploi : recrutement de nouveaux Parcours Emploi Compétence (P.E.C.) à la rentrée 2025/2026 et soutien aux chantiers d'insertion de Solidarité Emploi (3 400 h).
- accès aux droits / inclusion numérique :
 - accueil de permanences de l'Espace Info Energie et de Soliha (lutte contre la précarité énergétique) et poursuite des permanences hebdomadaires d'accompagnement numérique au CCAS (association Le Coup de Main Numérique),
 - poursuite des actions collectives « d'aller-vers » : information sur les bilans de santé (CPAM)...
- hébergement d'urgence / mise à l'abri :
 - versement d'une subvention et mise à disposition à l'association Une Famille un Toit 44 de deux logements d'urgence dédiés à l'accueil de 10 migrants isolés,
 - en partenariat avec Solidarité Estuaire, le Département et 5 autres communes de la Métropole, suivi de la mise en œuvre du protocole dédié à la mise à l'abri de femmes victimes de violences conjugales.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les lignes directrices du présent rapport d'orientations budgétaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce rapport à Monsieur le Préfet et à Madame la Présidente de Nantes Métropole (EPCI dont la Commune est membre), ainsi qu'à procéder à sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve ces propositions par :

– 9 voix pour

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,




Laurence RANNOU